



NOTE DE SYNTHÈSE N°4

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BP 2022 COMMUNE M14

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en fonctionnement sur un montant de **0€**, avec pour particularités :

- ✓ Ajustement sur des charges à caractère général ;
- ✓ Actualisation de dégel du point d'indice et de l'augmentation du coût de l'assurance statutaire ;
- ✓ Ajustement des pénalités relatives au non-respect de la loi SRU ;
- ✓ Augmentation du coût d'adhésion à des organismes extérieurs ;
- ✓ Diminution de l'enveloppe dédiée à la voirie, qui sera compensée par un versement d'un montant identique en investissement.

Chapitre	Nom	Article	Nom2	Montant
011	Charges à caractère Général	60611	Eau et assainissement	10 000,00 €
		60633	Fournitures de voirie	10 000,00 €
		6135	Locations immobilières	3 500,00 €
		615231	Voiries	-160 000,00 €
		61558	Autres biens mobiliers	10 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6331	Versement mobilité	350,00 €
		6332	Cotisations versées au FNAL	20,00 €
		6336	Cotisations CNFPT & CDG	330,00 €
		64111	Rémunération principale	17 000,00 €



		64112	NBI, supplément familial, indemnité résidence	150,00 €
		64114	Personnel titulaire- indemnité inflation	3 500,00 €
		64131	Rémunérations	1 500,00 €
		64134	Personnel non titulaire- indemnité inflation	500,00 €
		64164	Emploi d'insertion- indemnité inflation	100,00 €
		64168	Autres emplois d'insertion	11 000,00 €
		6451	Cotisations URSSAF	3 000,00 €
		6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 500,00 €
		6454	Cotisations aux ASSEDIS	100,00 €
		6455	Cotisations pour assurance du personnel	36 000,00 €
014	Atténuations de produits	739115	Reversement article 55 loi SRU	25 500,00 €
065	Autres charges de gestion courantes	6531	Indemnités	3 000,00 €
		6533	Cotisations de retraite	500,00 €
		66548	Autres contributions	12 000,00 €



022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	6 450,00 €
TOTAL				0,00 €

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°1 de la commune qui porte en investissement sur un montant de **0€**, avec pour particularités :

- ✓ Remboursement du prêt relais auprès de la caisse d'Épargne suite à l'arrêt du projet de la salle socio culturelle ;
- ✓ Acquisition d'un bien par voie de préemption afin de créer un espace social et culturel et de débiter les premières études ;
- ✓ Augmentation de l'opération voirie pour un montant de 160 000€, identique à la diminution de la section fonctionnement.

Opération	Nom	CHAP	Nom2	Art	Nom3	Montant
	Opération financière	16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	475 000,00 €
100	Voirie	21	Immobilisations corporelles	21578	Autre matériel et outillage de voirie	160 000,00 €
1300	Crèche	23	Immobilisations en cours	2313	Constructions	8 500,00 €
1900	Mairie	21	Immobilisations corporelles	21311	Hôtel de ville	4 500,00 €
2100	Salle socio culturelle	23	Immobilisations en cours	238	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations	-1 000 000,00 €
2800	Local polyvalent	23	Immobilisations en cours	2315	Installations, matériels et outillages techniques	15 000,00 €
3000	Espace culturel et social	21	Immobilisations corporelles	2115	Terrains bâtis	320 000,00 €
	Opération financière	020	Dépenses Imprévues	020	Dépenses Imprévues	17 000,00 €
TOTAL						0,00 €



PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°2022/04/14/04 du 14 Avril 2022 adoptant le budget primitif de la commune,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 24 Août 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2022 de la commune de Poulx,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

PROJET